

Unanimes

info@unanimes.fr

Paris, le 5 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

Je tenais dans un premier temps à vous remercier pour votre interpellation. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises à ce sujet.

Découverte de la surdité chez le jeune enfant

Les 2 jours de congés actuels constituent un premier pas, mais c'est loin d'être suffisant.

Vous le savez, la découverte de la surdité chez le jeune enfant nécessite du temps pour découvrir tout ce que cela implique.

Actuellement, la découverte de la surdité se fait automatiquement à l'hôpital, ensuite, les associations, les éducateurs, les personnes sourdes ou malentendantes doivent avoir les moyens humains et financiers d'accueillir les familles dans un lieu autre que l'hôpital. Les MDPH devraient pouvoir assurer un soutien dans cet accueil. Je souhaite leur donner les moyens humains et financiers d'assurer efficacement ses missions.

Chaque territoire devrait être dotée d'une « mission handicap » pour accompagner les familles.

Pour les familles d'enfants sourds, comme pour les autres familles dont l'enfant est en situation de handicap, son avenir dépend actuellement en partie du département où il est né et du CAMPS qui l'accueille ou le met sur liste d'attente

Les MDPH et leurs services d'accompagnement précoce n'ont pas les moyens humains et financiers d'assurer leur mission à la hauteur des enjeux, le déficit des moyens nécessaires en personnels est chronique depuis leur création et n'a fait que s'empirer avec la montée en charge des bénéficiaires, a cela s'ajoute une surcharge et une complexité administrative qui pèsent sur les personnes en situation de handicap.

Parvenir à une information exhaustive et la plus claire et objective possible est essentiel. Je sais que pour les sourds, les conseils actuels donnés aux familles produisent des situations éducatives dommageables. J'ai totalement conscience qu'il est essentiel que les familles soient honnêtement informées sur la langue des signes, que je souhaite voir entrer dans le cadre de ma proposition d'inscrire le principe d'accessibilité universelle dans la Constitution, ainsi que la langue française parlée complétée, indispensable pour les enfants dont les parents ont fait le choix de la langue orale pour la communication de leur enfant.

Sensibiliser et ensuite donner les moyens financiers aux associations de personnes sourdes ou de leurs parents pour qu'elles puissent informer les familles.

Accompagnement des jeunes

Les jeunes sourds que j'ai rencontrés m'ont expliqué leurs attentes et leur inquiétude pour leur avenir. Ces jeunes ont de grandes difficultés à trouver des lycées avec un enseignement en LSF, c'est n'est pas acceptable. Pour l'inclusion scolaire des jeunes, l'Education nationale devrait offrir un enseignement adapté avec le concours de professeurs sourds, d'interprètes en LSF ou de codeurs LPC dans les classes.

Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent pouvoir avoir le droit d'accéder au plus tôt à la langue des signes, même avant l'entrée à l'école.

Si les familles souhaitent inscrire leurs enfants sourds dans un PEJS LSF ou un PEJS avec des codeurs LFPC, elles doivent pouvoir le faire au plus près de chez elles. Le droit à l'instruction doit être effectif dans la proximité où les familles vivent

Dans mon programme je propose notamment l'accompagnement des élèves à la hauteur de leurs besoins, par des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) formés, valorisés et intégrés à la fonction publique (catégorie B, temps plein de 24 heures hebdomadaires et 24 mois de formation).

Pour les élèves sourds par le développement des PEJS et par des interprètes scolaires en langue des signes française (LSF) ou codeurs en langue française parlée complétée (LPC) professionnels, financés par l'Education nationale et membres de l'équipe éducative.

Je propose aussi la suppression des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), synonyme d'une gestion comptable des AESH et retour à un accompagnement individualisé des enfants. Il faut immédiatement engager la réduction des effectifs dans les classes accueillant des enfants handicapés.

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie étudiante doit être garanti et financé .

Violences institutionnelles

Comment en 2021 accepter ces violences issues de nos institutions ?

Dans mon programme, je souhaite mettre en place un service public national de la protection de l'enfance, y compris des enfants sourds.

Accès à l'emploi

Un accompagnement pour l'accès aux études supérieures, c'est une priorité.

Je veux faire de la jeunesse, une priorité nationale. Parce que la jeunesse, c'est le futur de la France.

Dans mon programme, je m'engage à mettre en place un Plan "Zéro jeune au chômage" : un travail ou une formation qualifiante proposé à chaque jeune et pour les sourds les aides nécessaires à la réussite de leur parcours professionnel.

Je mettrai en place un plan de sensibilisation en direction des chefs d'entreprise pour favoriser l'embauche des jeunes sourds après la fin de leurs études.

La formation continue devra être accessible aux sourds , ce qui n'est pas le cas actuellement.

La fonction publique devra montrer l'exemple et permettre aux personnes sourdes d'accéder à des postes et dans tous les cadres d'emplois.

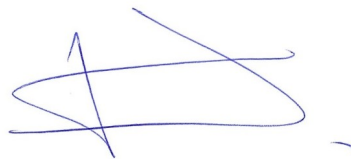
Accessibilité

Je mets tout en œuvre pour que tous les meetings de ma campagne soient accessibles. Je souhaite inscrire dans la constitution l'accessibilité universelle, et cela implique d'y faire figurer la langue des signes. Cela signifie que dans l'entreprise, dans les télécommunications, dans la culture, dans le sport et dans tous les domaines l'accessibilité deviendra une obligation constitutionnelle.

Cette campagne, et l'implication très active du monde du handicap, a fait prendre totalement conscience du besoin criant d'accessibilité pour que les sourds deviennent citoyens et aient accès aux mêmes droits que les autres citoyens.

Comme pour le sport, elle a révélé au grand public que les athlètes sourds ne pouvaient pas participer aux Jeux olympiques ou paralympiques. J'adhère totalement à votre demande, ces « Deaflympics » doivent être mis en lumière dans les médias, je crois n'avoir jamais vu de retransmission de ces épreuves.

Restant à votre écoute et disponible pour échanger avec vous, veuillez agréer l'assurance de mes salutations distinguées.



Fabien Roussel